

Réunion du Conseil Mardi 5 mars 2023 à 14h Bât. GAÏA, salle GAI. 217 86, rue Pasteur

Présent-es: Pierluigi BASSO (Lyon2, ICAR; Jean-Luc BAYARD (directeur de la recherche, ENSASE); Eric BORDAS (directeur adjoint ED 3LA, ENS, IRHIM); Adrien BRESSON (doctorant, UJM, HISOMA); Pascale BRILLET-DUBOIS (Lyon 2, HISOMA); Cécile DAVRIEUX-DE-BECDELIEVRE (Bibliothèque municipale de Lyon); Marc DESMET (UJM, IHRIM); Gilles DEL VECCHIO (directeur adjoint ED 3LA, UJM, ECLLA); Sibylle GOEPPER (Formations ED 3LA, Lyon 3, IETT); Denis JAMET (Lyon 3, CEL); Marie-Apolline JOULIE (Doctorante, ENS, CERCC); Véronique LACOSTE (Lyon 2, CeRLA); Céline LATHUILIERE (secrétariat, ED 3LA, Lyon 3); Julia MALLET (Doctorante, Lyon 2, Passages XX-XXI); Marina MESTRE ZARAGOZA (Lyon 3, IHRIM); Philippe MEUNIER (directeur ED 3LA); Eva MODOLO (secrétariat, secrétariat ED 3LA, Lyon 2); Lena OSTY (doctorante, Lyon 3, IETT); Brigitte PAKENDORF (Lyon2, DDL); Soline PESTRE (Doctorante, Lyon 2, Passages XX-XXI); Julie SERMON (Lyon2, Passages XX-XXI); Pascale TOLLANCE (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 2, LCE).

Excusé.es: Benoît AUCLERC (Lyon 3, Marge); Olivier BARA (Lyon 2, IHRIM) représenté par Marina MESTRE ZARAGOZA; Anne DE FORNEL (CNSMD de Lyon); Pascaline DURY (Lyon 2, CeRLA) représentée par Véronique LACOSTE; Lawrence GASQUET (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 3, IETT); Raphaël LUIS (ENS, CERCC); Jean-Christophe STUCCILLI (Musée des Beaux-Arts de Lyon).

1. Informations diverses

1.1. Nouvelle direction au CERCC

Raphaël Luis, MCF en littérature comparée à l'ENS, assure pendant au moins un an la direction du Centre d'Études et de Recherches Comparées sur la Création, unité de recherche de l'ENS. Averti trop tard de la réunion du Conseil du 5 mars, il présente ses excuses pour son absence.

1.2. Guide des bonnes pratiques

Il est rappelé que les missions sont cofinancées par l'unité de recherche dont dépend le/la doctorant.e et l'ED 3LA, et que ce cofinancement doit se faire à parts égales, ou du moins tendre vers l'équilibre dans les limites du budget contraint de l'Ecole doctorale qui ne peut pas aller audelà des 400 euros pour une mission en Europe occidentale et 600 euros quand celle-ci est en Asie

ou en Amérique. Il est rappelé aussi que la gestion de l'ensemble des frais de mission revient désormais depuis début janvier à chaque unité de recherche. Le formulaire de demande de prise en charge est téléchargeable sur le site : https://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article115

Il est conseillé de le remplir dans les meilleurs délais, en tout état de cause 4 semaines avant le départ en mission. Une fois le formulaire rempli dans l'ordre suivant : le/la doctorant.e, le laboratoire puis 3LA, la somme allouée par l'ED est virée sur le compte de l'unité de recherche au fil de l'eau.

1.3. Inscriptions aux formations transversales de l'ED 3LA

Ces formations sont décrites sur le site : https://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article109 où l'on trouve également le calendrier.

La responsable, Sibylle Goepper, rappelle qu'il est toujours possible dans la mesure des places disponibles de s'inscrire tardivement, et présente l'état suivant des inscriptions :

TTT1 (Traitement de Texte pour la Thèse): 1

Biblio 1 (Bibliographie et référencement) : 9

SciCom (Anglais pour communication scientifique) : 2 ; en raison du nombre d'inscrit.es, la formation a été mutualisée avec celle destinée aux doctorant.es de l'ED EPIC.

TTT2 (Traitement de Texte pour la Thèse): 5

Biblio 2 (Bibliographie et référencement) : 5

Ecris-long (L'écriture scientifique en Lettres et Sciences humaines 1 : rédaction de la thèse) : 8

Ecris-court (L'écriture scientifique en Lettres et Sciences humaines 2 : rédaction d'un article scientifique) : 7

FILL (Littérature Live Festival) en partenariat avec la Villa Gillet¹ : 7.

Soit 44 participants.

1.4.Appel à candidature à un contrat doctoral : Institut Arts / programme SFRI (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence) de l'ANR

Cet appel à candidature fait l'objet de la brève 441²: Ce contrat doctoral s'inscrit dans la **Graduate initiative ARTS** porté par l'**Institut ARTS** (Arts, Recherche, Territoires, Savoirs) qui est né de la volonté de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne de développer une dynamique de recherche et de formation autour des arts et des questions sociétales, territoriales, éthiques et politiques qu'ils soulèvent, à leur manière propre, éclairés par une approche historique et épistémologique. Il repose sur une association originale entre

2

¹ Cette année, comme cela a été annoncé par Jérémie Majorel lors de la Rentrée de l'École doctorale le 24 janvier, la formation portera sur les deux oeuvres suivantes : Emmanuelle BAYAMACK-TAM, *Arcadie*, et Wilfried N'SONDÉ, *Héliosphéra*, *fille des abysses*, et donnera lieu à une rencontre avec l'autrice et l'auteur lors du festival entre le 21 et le 26 mai prochains .

² https://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve441

l'Université Jean-Monnet, des écoles culture de l'enseignement supérieur (École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne, École Supérieure d'Art et Design, École de la Comédie) et des institutions culturelles (Cité du design, Comédie de Saint-Étienne, Musée d'Art moderne et contemporain, Musée d'Art et d'industrie, Musée de la Mine). Le projet de thèse aura vocation à croiser les disciplines ou les approches, dans le domaine des arts, quels qu'ils soient et s'inscrira dans les thématiques et les axes de l'Institut ARTS :

- Thématique n°1 : **Art, enfance, territoire**
- Thématique n°2 : **Habiter**, fonder, imaginer
- Thématique n°3: Innovation, formation, recherche

Calendrier:

• Date limite de candidature : 15 mai 2024

• Auditions par la Commission : 2ème quinzaine de juin 2024

1.5. Label doctorat européen

Kalidiouma Sidibé du pôle international de la DRED a informé l'ED que le Label doctorat européen est en cours de rédaction. Les critères de rédaction dont ne fait pas partie la rédaction dans une langue européenne autre que celle du pays de soutenance, sont les suivants :

- 1. Au cours du doctorat un séjour de trois mois minimum dans un pays de l'Union européenne ou dans un pays de l'Association européenne de libre-échange (Islande, Norvège, Lichtenstein et Suisse) a été réalisé.
- 2. L'autorisation de soutenance est accordée au vu des rapports rédigés par au moins trois professeurs dont deux d'établissements d'enseignement supérieur de deux pays européens, autres que celui du pays où la soutenance a lieu. Dans le cas d'une cotutelle, le troisième rapporteur devra venir d'un pays autre que celui partenaire de la cotutelle. Le référent du laboratoire d'accueil dans le cadre de la mobilité ne peut pas être rapporteur.
- 3. Au moins un ou une membre du jury doit appartenir à un établissement d'enseignement supérieur d'un pays européen autre que celui du pays où la soutenance a lieu et autre que celui du pays partenaire de la cotutelle.
- **4.** Une partie de la soutenance doit être effectuée dans une langue officielle de la Communauté Européenne autre que celle du pays où a lieu la soutenance.

Le cas d'une doctorante de DDL qui va demander lors de sa soutenance en langue anglaise, en fin d'année, le label doctorat européen sera examiné lors de la prochaine réunion du Conseil. Elle s'est inscrite en octobre 2016, époque où le formulaire de demande dérogatoire pour la langue de rédaction et de soutenance autre que le français, n'existait pas encore.

2. Doctoriales de juin 2024

Cela a déjà été dit, les Doctoriales 2024 sont fixées aux 4 et 5 juin 2024 et l'appel à communication a été diffusé auprès des doctorant.es et des unités de recherche avec un retour pour le 15 avril prochain. La nouveauté de cette année est que la manifestation sera hébergée par le Musée des Beaux-Arts de Lyon et qu'elle donnera lieu à une médiation culturelle scientifique autour du cycle complet des 18 tableaux du peintre lyonnais, Louis Jeanmot (1814-1852), intitulé *Poème de l'âme*, objet d'une précédente exposition au Musée d'Orsay du 12 septembre 2023 au 07 janvier 2024. Cette médiation culturelle scientifique donnera lieu à une table ronde présidée et animée par Lawrence Gasquet, professeure de littérature et d'esthétique britanniques et directrice adjointe de l'ED 3LA à Lyon 3.

Le MBA met à notre disposition l'auditorium moyennant le paiement des services d'un régisseur d'une société externe, soit la somme de 150 € par jour. Il met aussi à notre disposition le cloître du musée pour le déjeuner de midi et offre aux participant.es un billet gratuit pour visiter les collections.

3. Bilan des CSIT 2023

4.1. Synthèse des retours des doctorant.es

Les doctorant.es de 9 unités de recherche ont répondu par écrit ; si 2 laboratoires n'ont pas répondu, c'est qu'en l'occurrence leurs doctorant.es n'ont rien de négatif à faire remonter de leurs expériences de ces CSIT organisés dans leur nouvelle version, suite aux amendements portés par l'article 13 de l'arrêté du 26 août 2022 : https://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article121

D'emblée, il faut relativiser ce bilan en raison du nombre restreint de ces retours d'expérience, nombre qui significativement n'est pas toujours précisé par les unités de recherche.

Globalement, le bilan est positif, voire très positif pour les raisons suivantes :

- Dialogue fructueux avec le membre extérieur, spécialiste du domaine du sujet de thèse, dans le sens d'une revalorisation de l'échange intellectuel et scientifique.
- Le regard extérieur du/de la président.e, c'est-à-dire du membre non spécialiste de l'unité de recherche de rattachement est aussi apprécié.
- L'échange du comité avec la direction de thèse, susceptible d'apporter des précisions.
- Le caractère *a priori* stable du comité. Les retours négatifs sont de trois ordres :
- Ils concernent l'organisation en amont de l'entretien avec le comité lorsque la/le doctorant.e a été livré.e à lui/elle-même, source d'inconfort, voire de stress.
- Les membres du comité ne sont pas formés pour comprendre et encore moins régler les problèmes des doctorant.es.
- Ambiguïté du comité censé ne pas évaluer, mais qui émet des avis et se prononce sur la réinscription.

On remarquera aussi, même si cela, heureusement, reste très marginal, que malgré le travail en amont de l'Ecole doctorale et des unités de recherche, certain.es doctorant.es ne savent toujours pas en quoi consiste le CSIT, semblent ignorer son caractère obligatoire et son déroulement en trois étapes différenciées.

Il faut noter le cas particulier d'une unité de recherche dont certain.es doctorant.es (moins d'un tiers) expriment leur manque de confiance pour discuter librement avec le comité de problèmes éventuels avec la direction de thèse, voire leur peur d'éventuelles répercussions sur leurs relations avec le directeur ou la directrice en cas de prise de parole ouverte. Il s'agit là des conséquences d'une situation exceptionnelle, suite à la décision de la direction du laboratoire et de celle de l'ED 3LA de mettre fin à une relation d'encadrement doctoral.

4.2. Amendement éventuel du formulaire 2024

Le texte introductif du formulaire a été légèrement modifié et ne fait plus mention du « livret de suivi » pour désigner le rapport proprement dit suivi de son annexe :

- Les parties bordées de vert ainsi que le bilan cumulatif des activités (ci-dessous, en Annexe) doivent être complétés par le/la doctorant·e avant son entretien avec le Comité. Il/elle doit transmettre ce fichier Word au/à la président·e du Comité.
- Le présent document, complété et signé par les membres du Comité, est transmis par son/sa président·e, enregistré au format pdf (en un seul fichier) à la direction de l'unité de recherche et au/à la doctorant·e avant le 15 septembre, charge pour lui/elle de le déposer sur ADUM. Toute réinscription est subordonnée à ce dépôt.
- D'après l'article 13 de l'arrêté du 26 août 2022, il est souligné et rappelé que les membres du-comité ne participent pas à la direction du travail de recherche du/de la doctorant.e, que l'esprit des CSI est de « veiller au bon déroulement du cursus doctoral », « assurer un accompagnement pendant toute la durée du doctorat » en parallèle de la seule relation direction de thèse doctorant·e », « évaluer les conditions de la formation et les avancées de la recherche », « être vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste ».

A la fin du rapport, item n°3 « Avis du comité 2024 (à remplir par les seuls membres du comité de thèse) », il est rajouté dans l'encadré qui précise les circonstances où la direction de l'ED 3LA doit être alertée : « En cas de **difficultés de nature à entraver la réalisation de la thèse** », au-delà donc de l'avis réservé ou défavorable.

Le formulaire du rapport du comité de suivi de thèse 2024 est désormais en ligne : https://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article121

4. Ouestions diverses

4.1.Inscriptions au 5 mars 2023

419 inscrit.es dont

D1:62 D2:65 D3:64

4.2. Prochaine réunion du Conseil

Elle est fixée au jeudi 2 mai 2023 à 14h à la DRED de Lyon 2, en salle BEL.304.

La séance est levée à 17 h

CR relu par Gilles Del Vecchio